



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inria

Maîtrise d'ouvrage

Centre Inria de l'Université Lorraine
615 Rue du jardin botanique
54 600 VILLERS les NANCY

AMO

ATFE Ingénierie
153 rue André BISIAUX
54 320 MAXEVILLE

Marché

Référence N°2026 – 0743

Marché d'exploitation des
installations génie climatique du
Centre Inria de l'Université
Lorraine VILLERS les NANCY

ANNEXE 3 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

VENTILATION DES PRIX P2



Temps prévu	Prix heure	Prix P2
<i>heures</i>	<i>€ HT</i>	<i>€ HT</i>

Tranche A

a) Conduite, surveillance, contrôle :

Cadre responsable
 Contremaître 3ème échelon
 Technicien d'exploitation
 Frais divers (déplacement, etc...)

b) Maintenance préventive :

Technicien qualifié
 (qualification)
 Aide

c) Maintenance curative compris dans le P2 :

Technicien d'exploitation

--	--	--

d) Remplacement des pièces prévues dans le P2 :

Prévision annuelle de remplacement de toutes les pièces à la charge de l'exploitant au titre du P2 :

--	--	--

e) Stock de pièces de rechange P2 :

Montant selon liste détaillée en annexe
 Montant annuel des frais financiers

f) Autre intervention dans le cours de la saison de chauffe :

Ouvrier (qualification) :
 Aide :

g) Vérification des régulations et équilibrage des installations

Technicien d'exploitation

--	--	--

h) Traitement d'eau :

Technicien d'exploitation :

--	--	--

i) Produits chimiques :

Frais d'analyse et de contrôle (par spécialiste) :

--	--	--

j) Vérification des compteurs :

- Compteurs électriques:
- Compteur d'eau :
- Compteur gaz :

k) Contrôle par organismes agréés :

Opérations maintenances spécifiques :
 Contrôle des disconnecteurs :

Temps prévu heures	Prix heure € HT	Prix P2 € HT

l) Registre de sécurité

Registre de sécurité :
 Livret de chaufferie :
 Carnet sanitaire (ECS, CTA, ...) :

j) Thermomètres enregistreurs :

Indiquer la redevance annuelle correspondant pour
 chaque type de thermomètres enregistreurs, au
 nombre demandé

- Enregistreurs doubles pistes : Nombre :

 - Enregistreurs simple piste (T°C Int.) : Nombre :

k) Essais et contrôles périodiques :

Technicien d'exploitation

--	--	--

l) Essais et contrôles annuels, trimestriel et semestriel

Technicien d'exploitation

--	--	--

m) Essais et contrôles supplémentaires :

Technicien d'exploitation

--	--	--

Frais Généreaux :

--	--	--

Assurances :

Responsabilité civile
Responsabilité décennale
Bris de machine

Taxes locales :

--	--	--

TOTAL GENERAL TRANCHE A

--	--	--

Temps prévu heures	Prix heure € HT	Prix P2 € HT
-----------------------	--------------------	-----------------

TRANCHE B

a) Conduite, surveillance, contrôle :

Cadre responsable
Contremaître 3ème échelon
Technicien d'exploitation
Frais divers (déplacement, etc...)

b) Maintenance préventive :

Technicien qualifié
(qualification)
Aide

c) Maintenance curative compris dans le P2 :

Technicien d'exploitation

--	--	--

d) Remplacement des pièces prévues dans le P2 :

Prévision annuelle de remplacement de toutes les pièces à la charge de l'exploitant au titre du P2 :

--	--	--

e) Stock de pièces de rechange P2 :

Montant selon liste détaillée en annexe
Montant annuel des frais financiers

f) Autre intervention dans le cours de la saison de chauffe :

Ouvrier (qualification) :
Aide :

g) Vérification des régulations et équilibrage des installations

Technicien d'exploitation

--	--	--

h) Traitement d'eau :

Technicien d'exploitation :

--	--	--

i) Produits chimiques :

Frais d'analyse et de contrôle (par spécialiste) :

--	--	--

j) Vérification des compteurs :

- Compteurs électriques:
- Compteur d'eau :
- Compteur gaz :

k) Contrôle par organismes agréés :

Opérations maintenances spécifiques :
 Contrôle des disconnecteurs :

Temps prévu heures	Prix heure € HT	Prix P2 € HT

l) Registre de sécurité

Registre de sécurité :
 Livret de chaufferie :
 Carnet sanitaire (ECS, CTA, ...) :

j) Thermomètres enregistreurs :

Indiquer la redevance annuelle correspondant pour
 chaque type de thermomètres enregistreurs, au
 nombre demandé

- Enregistreurs doubles pistes : Nombre :

 - Enregistreurs simple piste (T°C Int.) : Nombre :

k) Essais et contrôles périodiques :

Technicien d'exploitation

--	--	--

l) Essais et contrôles annuels, trimestriel et semestriel

:
 Technicien d'exploitation

--	--	--

m) Essais et contrôles supplémentaires :

Technicien d'exploitation

--	--	--

Frais Généreaux :

--	--	--

Assurances :

Responsabilité civile
Responsabilité décennale
Bris de machine

Taxes locales :

--	--	--

TOTAL GENERAL TRANCHE B

--	--	--

Temps prévu	Prix heure	Prix P2
heures	€ HT	€ HT

TRANCHE C

a) Conduite, surveillance, contrôle :

Cadre responsable
 Contremaître 3ème échelon
 Technicien d'exploitation
 Frais divers (déplacement, etc...)

b) Maintenance préventive :

Technicien qualifié
 (qualification)
 Aide

c) Maintenance curative compris dans le P2 :

Technicien d'exploitation

--	--	--

d) Remplacement des pièces prévues dans le P2 :

Prévision annuelle de remplacement de toutes les pièces à la charge de l'exploitant au titre du P2 :

--	--	--

e) Stock de pièces de rechange P2 :

Montant selon liste détaillée en annexe
 Montant annuel des frais financiers

f) Autre intervention dans le cours de la saison de chauffe :

Ouvrier (qualification) :
 Aide :

g) Vérification des régulations et équilibrage des installations

Technicien d'exploitation

--	--	--

h) Traitement d'eau :

Technicien d'exploitation :

--	--	--

i) Produits chimiques :

Frais d'analyse et de contrôle (par spécialiste) :

--	--	--

j) Vérification des compteurs :

- Compteurs électriques:
- Compteur d'eau :
- Compteur gaz :

k) Contrôle par organismes agréés :

Opérations maintenances spécifiques :
 Contrôle des disconnecteurs :

Temps prévu	Prix heure	Prix P2
<i>heures</i>	<i>€ HT</i>	<i>€ HT</i>

l) Registre de sécurité

Registre de sécurité :
 Livret de chaufferie :
 Carnet sanitaire (ECS, CTA, ...) :

j) Thermomètres enregistreurs :

Indiquer la redevance annuelle correspondant pour
 chaque type de thermomètres enregistreurs, au
 nombre demandé

- Enregistreurs doubles pistes : Nombre :

 - Enregistreurs simple piste (T°C Int.) : Nombre :

k) Essais et contrôles périodiques :

Technicien d'exploitation

--	--	--

l) Essais et contrôles annuels, trimestriel et semestriel

Technicien d'exploitation

--	--	--

m) Essais et contrôles supplémentaires :

Technicien d'exploitation

--	--	--

Frais Généreaux :

--	--	--

Assurances :

Responsabilité civile
Responsabilité décennale
Bris de machine

Taxes locales :

--	--	--

TOTAL GENERAL TRANCHE C

--	--	--

NOTA

1°) Le cadre estimatif ci-dessus et devra être impérativement complété.

2°) Les prix unitaires indiqués devront comprendre tous les frais tels que :

- Transport de matériels, déplacements de personnel, qui ne seraient pas sortis par ailleurs, ainsi que les frais généraux, taxes, etc ...

- Les prestations de faible importance apparente, telles que : livrets de chaufferie, frais de permanence, pourront être, soit ventilés, soit incorporés dans les autres prix à titre de frais généraux.

3°) Il est recommandé de ne pas incorporer dans les prix principaux, le temps nécessaire pour améliorer l'équilibrage des installations, mais de l'indiquer à part et à la suite, comme une charge supplémentaire, la ou les deux premières saisons.

4°) Thermomètres enregistreurs : Pour chaque type de thermomètres enregistreurs, le prix unitaire et la somme totale en fourniture correspondant au nombre d'appareils demandés.

Dans le tableau, ne figureront donc que les redevances annuelles correspondant à l'amortissement du nombre d'appareils mis à disposition.

5°) Maintenance curative

En complément, il est précisé que le TITULAIRE, est responsable des travaux de gros entretien, il devra prendre en temps utile, toutes les mesures nécessaires au titre des interventions urgentes (grosses interventions de dépannage)

En cas d'incident entraînant l'indisponibilité des installations ou compromettant leur sécurité, le TITULAIRE intervient immédiatement pour faire le minimum de travaux nécessaires.

De même que pour l'entretien (P2), Le TITULAIRE devra prendre toutes dispositions pour informer, dans un délai de quatre (4) heures (sauf en cas d'urgence), le MAITRE D'OUVRAGE des interventions de grosses réparations qui seraient nécessaires.

Le TITULAIRE,

A Villers Les Nancy, Le2026